

AFFAIRE N° 1

AVENANTS N°s 2 & 3 au marché de gré à gré en date du 21 Juin 1954 avec la SEGEFOM pour revêtement en matériaux enrobés sur les rues Caen - Dauphine et Butor.

Le MAIRE donne lecture des avenants n°s 2 et 3 du marché de gré à gré du 21 Juin 1954 avec la SEGEFOM pour revêtement en matériaux enrobés des rues de Caen - Dauphine et Butor.

L'Avenant n° 2 qui s'élève à un montant de UN MILLION CINQ CENT QUARANTE TROIS MILLE QUATRE CENTS FRANCS (1.543.400 Fcs CFA) se justifie par la construction dans la rue de Caen d'un caniveau en maçonnerie dans la portion comprise entre les rues Mazagran et Dauphine.

L'avenant n° 3 dont le montant est de UN MILLION DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE NEUF CENT SOIXANTE FRANCS (1.290.960 Fcs CFA) se justifie par l'exécution, dans la rue de Caen, d'une dalle en béton armé sur le caniveau existant.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget supplémentaire de l'exercice en cours au chapitre 12 article 27.

Mis aux voix les avenants ci-dessus sont adoptés à l'unanimité./.